

Image not found or type unknown



date de compromis non respecté

Par **napo**, le **16/01/2011** à **10:52**

j'ai signé un compromis de vente il ya 5mois, en attendant la signature de la vente, le vendeur m'a fait un prêt a usage, qu'il a réitérer puisque la signature ne sait pas faite a la date convenue, dois je attendre? quels recours j'ai, si je veux annuler, çï j'attends le vendeur peut me retirer le prêt a usage, en attendant de trouver un autre appartement que dois-je faire, chaque fois que je veux me renseigner on me dit d'attendre, que dois je faire? merci de me répondre azur06220@hotmail.fr